

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2019_061

Désignation du référent pour l'unité géographique "Gorges du Tarn, Jonte"

L'an deux mille dix-neuf et le cinq novembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Henri COUDERC.

Étaient présents : André BOUDES, Lionel CAYRON, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Guylène PANTEL

Étaient représentés : Claude ALIBERT par Guy PUEL, Bernard POURQUIÉ par Hubert GRANIER

Secrétaire de séance : Hubert GRANIER

Date de convocation : 28 octobre 2019

Délégués du comité syndical		
En exercice : 21	Présents : 14	Pouvoirs : 2
Résultat du vote		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu les statuts du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont et notamment son article 9 créant six unités géographiques (UG), réunissant des représentants des communautés de communes concernées et servant à relayer auprès du comité syndical les problématiques locales : "Haut-Tarn, Tarnon-Mimente", "Gorges du Tarn, Jonte", "Vallée du Tarn", "Dourbie-Trévezel", "Muse, Lumensonesque" et "Cernon-Soulzon" ;

Vu ses délibérations DE_005_2018 du 9 avril 2018 et DE_2018_058, portant désignation des référents des six unités géographiques ;

Vu la désignation de Jean-Luc AIGOUY en tant que référent de l'unité géographique "Gorges du Tarn, Jonte" et considérant, suite à son décès survenu le 18 octobre 2018, la nécessité de désigner un nouveau référent ;

Désigne René JEANJEAN comme référent du comité syndical à l'UG "Gorges du Tarn, Jonte".

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Henri COUDERC

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 12/11/2019
048-200080547-20191105-DE_2019_061-DE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 12 / 11 / 2019
et publié ou notifié
le 12 / 11 / 2019